

## Mieux former les salariés

**La sécurisation des parcours professionnels constitue un élément important dans le programme du Parti Socialiste. En présentant, au conseil des ministres du 22 janvier, son projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Michel Sapin, confirme que le gouvernement veut faire de la formation une priorité.**

Enfin, ce projet de loi fait de la formation un investissement plutôt qu'une charge pour les entreprises, dans le cadre du dialogue social, en supprimant l'obligation légale et fiscale de dépenser au profit d'une obligation de former.

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne insiste aussi beaucoup sur la dimension formation, essentielle pour la carrière des salariés.

À côté de ce volet formation, le projet de loi aborde aussi une réforme de la démocratie sociale.

Six mois après la loi sur la sécurisation de l'emploi, issue elle-même de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013, il s'agit d'une nouvelle pierre majeure à l'édifice des réformes engagées lors de la grande conférence sociale de juillet 2012, puis de celle de juin 2013.

À la suite de l'accord national interprofessionnel obtenu le 14 décembre dernier, le projet de loi transforme en profondeur le paysage de la formation professionnelle.

En premier lieu, il contribue à la sécurisation de l'emploi en créant le compte personnel de formation, qui sera doté de plus d'un milliard d'euros et suivra chaque salarié tout au long de sa vie professionnelle.

Ensuite, il réoriente les fonds de la formation vers ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les demandeurs d'emploi, les salariés les moins qualifiés, les jeunes en alternance, les salariés des petites entreprises.

En outre, il apporte transparence et simplicité pour les entreprises, avec une contribution unique de 1% de la masse salariale dévolue à la formation professionnelle.

Il renforce également l'inspection du travail, pour la rendre pleinement efficace. Elle sera confortée dans son rôle actuel, avec des pouvoirs de sanction et de prévention accrus, et une organisation adaptée aux enjeux actuels en matière de risques professionnels et technologiques, de travail illégal, de détachement des travailleurs ou de sous-traitance en cascade.



De nouveaux droits pour les salariés

Le projet de loi présenté le 22 janvier porte ainsi une réforme de grande ampleur, globale et cohérente. Compte-tenu de l'urgence de la bataille pour l'emploi, il sera examiné au Parlement en procédure accélérée, en vue d'une adoption fin février. 🌹

**CAP  
FINISTÈRE**  
26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER  
DÉPOSÉ LE 30/01/2014

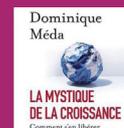
**PRESSE  
URGENTE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE



**Dossier de la semaine**  
*Ambitieux pour l'agriculture*



**Vie de la Fédération**  
*Inscription sur les listes électorales*



**Interview**  
*La mystique de la croissance*  
Avec Dominique Méda

## Moyen âge

*C'est au pied du mur qu'on voit le maçon et c'est au moment des débats parlementaires qu'on voit ce que pensent vraiment les élus. Le débat sur la ratification de la charte des langues régionales ou minoritaires a ainsi permis à chacun de constater le décalage qui existe entre les élus et candidats de droite, en Bretagne, et le groupe parlementaire UMP.*

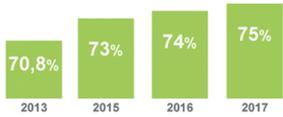
*Ici, en Bretagne, tous les élus et candidats UMP sont pour la défense de la langue bretonne. Mais à Paris, c'est Henri Guaino qui défend, au nom du groupe UMP, la motion de rejet préalable et qui évoque un retour au Moyen-âge. Faut-il que ce député n'ait jamais traversé le périphérique pour proférer une telle énormité ! Bon courage, maintenant, aux candidats UMP dans le Finistère pour nous expliquer qu'ils défendent la langue bretonne.*

## Retraites agricoles

**La réforme des retraites ce que ça change pour les agriculteurs et leurs conjoints**

LA GARANTIE D'UNE PENSION DE RETRAITE À 75% DU SMIC POUR UNE CARRIÈRE COMPLÈTE

Pension minimum garantie aux agriculteurs  
En pourcentage du SMIC



238 000 personnes en bénéficieront dès 2015

À la lecture du tract distribué par l'UMP auprès des agriculteurs, on ne peut être que frappé par la mauvaise foi qui caractérise ce document. Florissante, l'agriculture française serait entrée en crise le 6 mai 2012. Une fois de plus l'UMP joue sur les peurs et tente de faire croire que la loi agricole va se traduire par plus de normes et de réglementations.

Mais, les outrances de ce document s'expliquent surtout par le désarroi de l'UMP qui pendant dix ans a tenté de manipuler une partie des agriculteurs. Or, aujourd'hui, sur une question aussi importante que la revalorisation des retraites agricoles, c'est bien le gouvernement de gauche qui agit. L'annonce gouvernementale intervenue le 24 décembre dernier. Faisant suite au vote du Parlement de la Loi sur les retraites et de la Loi sur le financement de la sécurité sociale 2014, le gouvernement a publié un communiqué détaillant le plan en faveur des retraites agricoles.

Ce plan, si attendu dans les campagnes, comporte notamment les mesures suivantes : d'abord, l'attribution de droits gratuits aux conjoints et aides familiaux au titre des années antérieures à la création du régime complémentaire obligatoire.

Ensuite, la garantie d'une pension minimale de 75% du SMIC pour une carrière complète au terme d'une montée en charge progressive d'ici 2017. En outre, la condition de durée minimale d'activité des exploitants agricoles, pour obtenir le droit de bénéficier de la majoration de retraites dès 2014, est supprimée. De plus, la réversion à la RCO au profit du conjoint d'un exploitant décédé en activité dès 2014, sera étendue. Enfin, le régime des « droits combinés » à la RCO, en cas de reprise de l'exploitation par le conjoint d'un chef d'exploitation décédé en activité dès 2014, sera désormais appliqué.

Ce plan en faveur des retraites agricoles était une réforme attendue ; il bénéficiera notamment aux femmes et aux pensions les plus faibles. Son financement est garanti par la juste répartition entre la solidarité nationale et le secteur agricole.

## Ambitieux pour l'agriculture

**L'Assemblée nationale a voté, en première lecture, le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, présenté par Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, fruit de plusieurs mois de travaux, de concertation et de consultations.**

de bénéficier, dans les meilleures conditions, des aides communautaires de la PAC.

Des programmes stratégiques par filières seront mis en place afin d'améliorer leur compétitivité et leur croissance. La nomination d'un médiateur favorisera une meilleure application des contrats qui lient producteurs et distributeurs dans le cadre d'accords commerciaux.

À chacun de ses déplacements dans le Finistère, pendant la période d'élaboration de cette loi, les agriculteurs ont insisté, auprès du ministre Stéphane Le Foll, sur le nécessaire rééquilibrage des relations entre producteurs et grande distribution.

De la même manière la question de l'installation des jeunes et la transmission du foncier est régulièrement mise en avant par la profession. De nouveaux outils d'accompagnement pour tous les jeunes agriculteurs et les nouveaux installés de plus de 40 ans seront mis en place : tous les candidats à l'installation bénéficieront d'une couverture sociale, une aide spécifique inspirée du contrat de génération pourra être attribuée, les critères d'assujettissement des non-salariés agricoles seront modifiés.

La surface ne devient plus le critère pour pouvoir s'installer grâce à la création de l'activité minimale d'assujettissement et de mesures d'aide pour l'installation progressive et la transmission.



Stéphane Le Foll à l'écoute des agriculteurs

Pour conserver une place de premier plan au niveau international, la France doit à la fois relever le défi de la compétitivité, continuer à assurer une production alimentaire de haut niveau et s'inscrire dans la transition écologique. C'est parce qu'il croit profondément à l'avenir de notre agriculture que le ministre, Stéphane Le Foll, a présenté un texte ambitieux qui répond à ce triple défi.

Pour y parvenir, cette loi prévoit la création de groupements d'intérêt économique et environnementaux (GIEE).

Ils constituent un des instruments clefs de cette politique. En effet, ces nouveaux collectifs d'agriculteurs associant des partenaires des collectivités du monde économique et associatif permettront de développer une dynamique de changements des pratiques agricoles et de bénéficier de plus de soutiens publics. 103 projets ont déjà été déposés concernant plus de 3 500 agriculteurs sur l'ensemble du territoire national.

Pour une meilleure organisation économique et des relations commerciales plus fluides, il est nécessaire de renforcer les outils existants. Les nouvelles règles applicables aux GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) ainsi qu'aux coopératives, permettront aux agriculteurs



Tous mobilisés pour l'agriculture

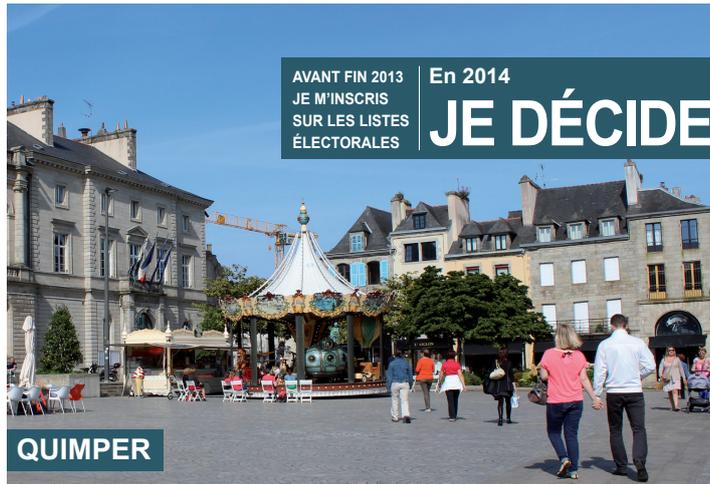
Il s'agit bien, aujourd'hui, de tracer un avenir à notre agriculture et à la jeunesse en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés par l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Cette nouvelle loi traduit les ambitions du gouvernement et de la majorité, bien déterminés à relever ce défi, essentiel pour la souveraineté alimentaire du pays. 🌾

# Inscription sur les listes électorales

**Au mois de novembre, la Fédération du Finistère du Parti Socialiste a lancé une campagne destinée à inciter les électeurs à s'inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir participer aux scrutins, municipaux et européens, de 2014.**

L'UMP a tenté de lancer une vaine polémique. Mais les militants qui sont allés à la rencontre des électeurs, ont eu la confirmation que cette initiative était utile et bien accueillie par les électeurs

« À Quimper, nous avons relayé cette campagne et les personnes que nous avons rencontrées ont bien compris notre démarche », indique Karim Ghachem, secrétaire fédéral chargé des élections. « Nous avons constaté la même chose », confirment Thierry Fayret pour Brest, Yves Formentin pour Châteaulin ou Renaud Sarrabezolles pour Le Relecq-Kerhuon.



La campagne « Je m'inscris, je décide », à Quimper

La campagne a été lancée pour inciter les électeurs à s'inscrire sur les listes électorales et, en particulier, pour toucher les électeurs « mal inscrits ». Car parmi les abstentionnistes, on constate souvent que des électeurs qui ont déménagé restent inscrits sur les listes électorales de leur ancienne commune et ne veulent, ou ne peuvent pas effectuer un déplacement pour voter et n'établissent pas de

procuration pour qu'une autre personne vote pour eux.

« Nous avons été confrontés à des situations identiques », explique Yves Formentin. « Nous avons aidé des nouveaux arrivants qui n'avaient pas pensé à effectuer leurs inscriptions sur les listes électorales ». « C'est aussi ce que nous avons constaté à Gouesnou », confirme la secrétaire de

section, Rachel Nicolas.

L'effet de la campagne du Parti Socialiste est très difficilement mesurable car bien d'autres campagnes d'incitation ont été menées, notamment par les mairies. Cependant, compte tenu de l'accueil réservé aux militants socialistes il est clair que les électeurs ont bien compris la démarche. 🌹

## Interview

# La mystique de la croissance

Avec Dominique Méda

**Dans *La mystique de la croissance* (Flammarion) la sociologue, Dominique Méda, nous invite à repenser la croissance.**

**Cap Finistère : En quoi la croissance constitue-t-elle une menace ?**

**Dominique Méda :** Si la croissance est génératrice de bienfaits - évidents - elle l'est également de maux, de dégâts, de dégradations, comme les années 1970 l'avaient bien compris. Bertrand de Jouvenel écrivait par exemple que « nous devrions reconnaître que la production a deux formes, l'une de valeur positive, l'autre de valeur négative. La plupart des économistes refusent de parler ainsi ; pour eux la production de valeurs positives est prouvée et mesurée par un prix payé sur un marché, tandis que ce que nous appelons "valeurs négatives" ne peut être ni prouvé ni mesuré par un prix ». De quelles dégradations parle-t-on ? De celles qui concernent le patrimoine naturel, d'abord. Elles peuvent être visibles, comme en Chine, où l'air est devenu irrespirable dans certaines villes et où les

rivières, les lacs et les sols sont pollués. Elles peuvent être aussi invisibles, comme c'est le cas des pollutions au diesel, des concentrations de gaz à effet de serre qui risquent d'entraîner un dérèglement climatique majeur, de la dégradation des écosystèmes... Dégradations de la cohésion sociale, de la qualité de vie, de la qualité du travail, également, lorsque la recherche effrénée de gains de productivité ou de rentabilité, la compétition à outrance, la recherche de la maximisation de l'utilité individuelle deviennent incontrôlées...

**Cap Finistère : Quels éléments devraient intégrer de nouveaux indices économiques ?**

**Dominique Méda :** Ils devraient selon moi braquer le projecteur sur les deux grands ensembles que notre PIB néglige et donc, d'une part, sur les transformations du patrimoine naturel (évolution des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, de la qualité de l'eau, de l'air, émissions de GES, biodiversité) et, d'autre part, sur celles de la cohésion sociale, par exemple grâce à l'usage de l'indice de santé sociale qui met

en évidence la répartition des revenus, de l'emploi, les conditions de travail... Il s'agit, comme vous le voyez, d'indicateurs non monétaires, complémentaires au PIB.

**Cap Finistère : L'auto-production est la seule manière de s'affranchir du marché ?**

**Dominique Méda :** Non, sûrement pas ! Je ne sais pas d'ailleurs s'il faut complètement s'affranchir du marché. Mais il faut à coup sûr ne pas en faire l'alpha et l'omega de notre fonctionnement. Il me semble qu'un type d'économie qui laisserait beaucoup plus de place à l'autoproduction, aux échanges non monétaires ou dégagés des impératifs de rentabilité auxquels sont, aujourd'hui, soumis un grand nombre d'entreprises, qui s'appuierait sur des coopératives, des PME et des artisans contribuant à relocaliser la production aurait comme énorme avantage, de contribuer, non seulement, à ramener de l'emploi mais aussi à surmonter la grave crise de sens que le travail traverse aujourd'hui. 🌹

Dominique Méda



**LA MYSTIQUE DE LA CROISSANCE**  
Comment s'en libérer

# Agenda

**8 février**  
*Journée fédérale des  
secrétaires et trésoriers  
de sections.*

**21 février**  
*Conseil fédéral.*

**23 février**  
**12h00 : Claude  
Bartolone, président de  
l'Assemblée nationale,  
présidera un banquet  
républicain, salle de  
Coatigrac'h à Châteaulin.**

**Inscriptions au  
02 98 53 20 22.**

## Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428  
N° 1034 - Vendredi 31 janvier 2014  
[www.ps29.org](http://www.ps29.org) - [cap-finistere@wanadoo.fr](mailto:cap-finistere@wanadoo.fr)  
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER  
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON  
Tél. 02 98 43 44 39  
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère  
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

## S'abonner

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

**Abonnement**

**Réabonnement**

Abonnement pour un an : 20 euros  
Abonnement de soutien : à partir  
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :  
Fédération du Finistère  
du Parti Socialiste

# Annonces légales & judiciaires

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BREST du 22 décembre 2013, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée.

**Dénomination** :

**TEIXEIRA.**

**Capital social** : 2 000 euros en numéraire.  
**Siège social** : 6, rue de Trébéron - BREST (29200).

**Objet social** : Maçonnerie, enduits.

**Durée de la société** : La société est constituée pour 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

**Admission aux assemblées et droits de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : Monsieur TEIXEIRA Antonio demeurant 6, rue Trébéron - BREST.

La société sera immatriculée au RCS de BREST (29200).

## LES CONSEILS D'ENTREPRISES

Société d'Avocats

143, avenue de Kéradennec CS23014  
29334 QUIMPER Cedex  
Tél. 02 98 90 04 35 - Fax 02 98 53 14 50

## TAXCONSULT

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 7 500 euros

Siège social : 11, boulevard

de l'Amiral Kerguelen

29000 QUIMPER

500 827 969 RCS QUIMPER

## AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 15 novembre 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du code de commerce, a décidé la transformation de la société en société par Actions Simplifiée à compter du 15 novembre 2013, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 7 500 euros.

**Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions** : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Monsieur Yves LE BRAS, gérant, a cessé ses fonctions au fait de la transformation de la société.

Sous sa nouvelle forme de société par Actions Simplifiée, la société est dirigée par :

**Président de la société** : Monsieur Yves LE BRAS demeurant 11, boulevard de l'Amiral Kerguelen - 29000 QUIMPER.

Pour avis,  
Le Président.

## LLB IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 7 500 euros  
Siège social : 3, route de Prat Ar Guip  
29950 GOUESNACH  
491 565 891 RCS QUIMPER

Aux termes d'une délibération en date du 6 janvier 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à Responsabilité Limitée LLB IMMOBILIER a décidé de transférer le siège social du 3, route de Prat Ar Guip - 29950 GOUESNACH au 15, rue des Résédas - 29000 QUIMPER à compter du 6 janvier 2014 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Elle a également pris acte de la décision prise par Monsieur Alrick LE BERRE de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Jean-Philippe LOUARN, demeurant 15, rue des Résédas - 29000 QUIMPER, pour une durée illimitée à compter du 6 janvier 2014.

Pour avis,  
La Gérance.

Monsieur Fabrice LE SAINT, Agriculteur, né à MORLAIX (29600), le 2 avril 1972 et Madame Fabienne KERBRAT, Aide-soignante, son épouse, née à MORLAIX (29600) le 28 février 1975, demeurant ensemble à PLOUGOULM (29250) 633, route de Kerbrat, mariés à la mairie de SANTEC (29250), le 12 octobre 2001, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la séparation de biens pure et simple.

L'acte a été reçu par Maître Marie-Agnès BROUDEUR, notaire à PLEYBER CHRIST, le 14 janvier 2014.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître Marie-Agnès BROUDEUR, notaire à PLEYBER CHRIST, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à Monsieur le Juge aux Affaires familiales du Tribunal de Grande Instance compétent.

Pour insertion, conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil,  
Maître Marie-Agnès BROUDEUR.

## SARL BATY ENDUITS

au capital de 30 000 euros  
Siège social : 6, rue de Trébéron  
29200 BREST  
RCS BREST 502 075 377

Aux termes d'une délibération extraordinaire du 18 décembre 2013, les associés ont décidé :

- Du transfert du siège social au 2, rue Ti Gard

Kéleren - 29280 LOCMARIA PLOUZANÉ.

- De la démission de Monsieur TEIXEIRA Antonio co-gérant de la société et de la continuation de la société avec un seul gérant Monsieur TEIXEIRA Antonio Fernando.

Pour avis,  
La Gérance.

## FBD

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 8 000 euros  
Siège social : Gorrequer  
LOGONNA DAOULAS (29)  
transféré à Les Guerches MELESSE (35)  
RCS BREST 517 984 589

Il résulte des décisions de l'associé unique en date du 7 janvier 2014 que le siège social a été transféré de LOGONNA DAOULAS 29460 - Gorrequer à MELESSE 35520 - Les Guerches à compter du même jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de RENNES.

Pour avis,  
Le Gérant.

## Disparitions

Nous avons appris avec tristesse la disparition de deux adhérents du Parti Socialiste dans le Finistère nord, Jean-René Cadran et Denis Conan.

Marin de commerce, puis professeur de maths, Jean-René Cadran fut maire de Locquirec de 1965 à 1983 et de 1995 à 2001. Il fut également conseiller général du canton de Lanmeur de 1979 à 1998. Depuis 2010, il était maire honoraire de la commune

Denis Conan fut le premier secrétaire de la section de Plouescat et membre du Conseil fédéral, avant de s'installer à Guipavas.

Il fut aussi l'un des premiers candidats socialistes à se présenter à Plouescat.

Tous deux étaient également très impliqués dans la vie associative de leurs communes.

Nous adressons à leurs familles et à leurs proches nos plus sincères condoléances.

## LES CONSEILS D'ENTREPRISES

Société d'Avocats

143, avenue de Kéradennec CS23014  
29334 QUIMPER Cedex  
Tél. 02 98 90 04 35

## Société TAXCONSULT

SARL au capital de 7 500 euros

1, rue Jean Moulin

29700 PLUGUFFAN

500 827 969 RCS QUIMPER

Aux termes d'une décision en date du 28 juin 2013, la gérance de la société à Responsabilité Limitée TAXCONSULT a décidé de transférer le siège social de 1, rue Jean Moulin (29700) PLUGUFFAN au 11, boulevard de l'Amiral Kerguelen (29000) QUIMPER à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,  
La Gérance.

## LES CONSEILS D'ENTREPRISES

Société d'Avocats

143, avenue de Kéradennec CS23014  
29334 QUIMPER Cedex  
Tél. 02 98 90 04 35

## Société TAXCONSULT

SARL au capital de 7 500 euros

1, rue Jean Moulin

29700 PLUGUFFAN

500 827 969 RCS QUIMPER

Aux termes d'une délibération en date du 28 décembre 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de la démission de Madame Valérie LE COZ-ROGNANT de ses fonctions de gérante à effet du 31 décembre 2012 et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Yves LE BRAS demeurant 11, boulevard de l'Amiral Kerguelen - 29000 QUIMPER, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Pour avis,  
La Gérance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 2014 de la SARL en liquidation ASCOT au capital de 8 000 euros, siège 159, rue Jean Jaurès - 29200 BREST 352 148 746 RCS BREST, a décidé la dissolution anticipée de la société, liquidateur amiable ROUSSEAU Robert, Penquer - 29290 TRÉOUERGAT, siège de la liquidation : Penquer - 29290 TRÉOUERGAT, dépôt au RCS de BREST.